

CONSULTATIONS RÉGIONALES : AFRIQUE

Contributions des Organisations de la Société Civile (OSC) aux consultations

Présenté par Mamadou GOÏTA, IRPAD/Afrique membre de PANiDMR-Réseau

Panafricain pour la Défense des Droits des Migrants-

Au nom de l'ensemble des OSC africaines dans le processus FMMD

Le Mécanisme des Organisation de la Société Civile (OSC) voudra remercier les organisateurs de ces consultations pour le processus participatif mis en place ayant permis déjà d'avoir des contributions plus inclusives. Nos plus sincères remerciements vont à l'Union africaine (UA) et aux Émirats Arabes Unis (EAU) pour nous avoir donné cet espace afin de partager nos perspectives sur des questions aussi importantes que celles qui sont posées actuellement pour nos échanges. Enfin, nous remercions tous les autres mécanismes participant aux consultations de l'Afrique en espérant que la même dynamique d'inclusivité se poursuivra pendant tout ce processus et au-delà.

Nous, OSC de différents groupes d'acteurs et de différentes régions d'Afrique (5 régions sur le continent et la diaspora comme 6^{ème} région) nous sommes réunis pour échanger autour des 3 sujets thématiques sélectionnés pour les consultations continentales africaines. Les points suivants résument les principales conclusions et recommandations que nous avons formulées au cours de 2 sessions dans deux langues que sont l'anglais (session 1) et le français (session 2) :

QUESTION THEMATIQUE 1 : GOUVERNANCE DU TRAVAIL

Constats majeurs

- Le secteur informel domine l'environnement économique en Afrique et il est fortement affecté comme les autres acteurs économiques avec la pandémie actuelle,
- L'expansion de la pauvreté malgré la croissance économique des pays africains revendiquée par différentes institutions avant la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'un indicateur fort de l'extraversion d'un plus grand nombre des économies africaines qui ne sont pas prêtes à contribuer efficacement à la transformation structurelle revendiquée par les États qui ne sont pas en mesure de créer des emplois décents et durables pour les jeunes ;
- Il y a une insuffisance d'espaces politiques internationaux pour relever les défis des secteurs formels et le COVID-19 vient de nous rappeler la fragilité de notre choix de modèle économique ;
- Le dysfonctionnement des structures de l'emploi/ travail sur le continent empêchant les pays à avoir des directives cohérentes des institutions à différents niveaux (panafricain, régional, sous-régional, national et local/collectivités territoriales) ;
- La domination des migrations intra africaines avec plus de 80% selon diverses sources et des migrants africains confrontés aux mêmes défis d'abus qu'ils vivent sur d'autres continents ;

- Il y a une très forte contribution de la diaspora africaine de diverses manières et au-delà des envois d'argent, dans la dynamique de développement de leurs pays et régions d'origine.

Enfin, nous pensons que les défis continentaux (internes) devraient prendre plus de place dans notre vision, la formulation des orientations stratégiques et des missions des institutions en Afrique. Tous les migrants victimes de discrimination devraient être protégés dans tous les pays africains et des mesures politiques prises contre tous les pays africains violant les droits du travail des migrants sur le continent.

Recommandations

- 1- Assurer la cohérence des politiques et des pratiques à tous les niveaux du continent (continental, régional, sous-régional, national et local) pour une meilleure gouvernance de l'emploi ;
- 2- Mieux construire la cohérence des institutions à tous les niveaux pour éviter des superpositions nuisibles à la réalisation des mandats ;
- 3- Chaque pays doit se doter de politiques migratoires et d'emploi/travail cohérentes encadrées par les institutions panafricaines et régionales et assurant une forte participation des OSC en particulier mais aussi d'autres parties prenantes en général ;
- 4- Développer plus d'accords multilatéraux en demandant des partenariats au niveau international (UA, Communautés Economiques Régionales...) pour éviter les accords bilatéraux entre pays qui souvent peuvent déstabiliser l'intégration régionale dans certains cas (Afrique de l'Ouest avec militarisation des frontières, hotspots, bases militaires pour prévenir la migration, externalisation des frontières Européennes et américaines en Afrique etc.)
- 5- Accélérer la mise en œuvre des différents instruments pertinents développés par l'UA et qui ont des liens directs avec les perspectives de la migration (Agenda 2063, protocole africain pour la libre circulation des personnes, programmes migratoires, la Vision Minière Africaines (VMA), déclaration de Maputo et celle de Malabo engageant les états à consacrer au moins 10% de leurs budgets pour le financement de l'Agriculture, accord de libre-échange continental enraciné dans le protocole de libre circulation des personnes, etc.)
- 6- Développer dans chaque pays des cadres de référence cohérents sur le travail décent avec une forte participation/implication et des contributions importantes de l'Union africaine pour le suivi et l'évaluation mais aussi la gestion des connaissances sur les cas et les histoires à développer.
- 7- Mettre en place une plateforme de dialogue multi-acteurs réunissant à tous les niveaux différents acteurs pour développer des cadres de gouvernance de l'emploi/travail progressistes et / ou des plans d'actions pour la mise en œuvre (à tous ces niveaux) ;
- 8- L'UA doit encourager et soutenir la transformation économique de l'Afrique en accordant la priorité aux investissements dans l'agriculture (pêche, élevage, agriculture, foresterie en amont et en aval) et le développement des secteurs miniers avec une meilleure gouvernance et des investissements nationaux et continentaux structurants afin d'assurer la souveraineté continentale gage d'une meilleure prise en charge des questions de création d'emplois et d'investissement dans les économies des pays ;

- 9- Mettre l'accent sur la mobilisation des ressources nationales et régionales nécessaires pour réinvestir dans les secteurs économiques-clé mais aussi restaurer les services sociaux de base pour un meilleur accès à tous, y compris les migrants sans discrimination ;
- 10-Développer davantage d'initiatives entre pays et régions pour mutualiser les ressources contribuant au développement socio-économique des territoires ;
- 11-Promouvoir les initiatives d'industrialisation du continent pour plus de création d'emplois offrant de meilleures conditions de vie aux jeunes africains dynamiques et créatifs mais qui sont sans perspective aujourd'hui ;

Nous demandons aux états de collaborer davantage avec les OSC pour créer de meilleures stratégies de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances des politiques, programmes et pratiques de gouvernance du travail/emploi.

3

QUESTION THEMATIQUE 2 : QUALIFIER LES MIGRANTS POUR L'EMPLOI

Nous avons partagé de nombreuses études de cas sur le développement des compétences de la diaspora africaine dans le monde (Europe, Amérique du Nord, Asie...). À partir de ces études de cas, nous avons appris qu'il existe un fort besoin de créer des conditions optimales pour des processus d'apprentissage mutuel de la diaspora africaine aux 3 niveaux (pays d'origine, de transit et de destination / hôte).

Le problème de compétences doit être vu à deux niveaux : la diaspora et le niveau interne aux états africains eux-mêmes. Après des échanges fructueux sur ces deux dimensions, les OSC recommandent entre autres :

- Aux gouvernements, coopérations multilatérales et bilatérales ainsi que d'autres acteurs à investir davantage dans les capacités, les aptitudes, les compétences et les performances en Afrique aussi bien dans les espaces d'apprentissage formels que dans ceux appelés « informels » pour préparer les jeunes à être plus compétitifs à l'intérieur et à l'extérieur du continent ;
- Renforcer la cohérence entre les programmes et les besoins des secteurs de développement dans les différents pays africains ;
- Créer plus d'espaces pour la formation de la diaspora africaine en droite ligne avec leurs besoins et en utilisant différents outils adaptés et cela dans des domaines variés ;
- Renforcer la responsabilisation des États sur le développement des compétences dans les pays d'origine, de transit et de destination en créant des centres de formation pour les migrants. Nous exhortons l'Union africaine à accélérer la mise en place des centres d'excellence sur les migrations sur le continent en lien avec les besoins des migrants et des candidats à la migration ;
- Nous exhortons toutes les parties prenantes à mettre davantage l'accent sur les nouveaux outils d'information et de communication afin d'accélérer les processus d'apprentissage des migrants et des jeunes à tous les niveaux.

QUESTION THEMATIQUE 3 : LACUNES DANS LA PROTECTION DES MIGRANTS

Concernant cette thématique, les constats majeurs suivants ont été faits :

- Il y a une restriction des voies légales de migration poussant principalement les jeunes à emprunter des voies dangereuses par mer ou à travers le désert/Sahara ;
- Le Protocole de libre circulation de l'UA a été ratifié par seulement 4 pays et une telle attitude des états doit être questionnée en termes d'intérêts et d'engagement pour ce protocole très important ;
- La protection juridique/légale est sujette à des abus importants des femmes mais aussi des jeunes à tous les niveaux (à l'intérieur et à l'extérieur du continent). Des cas emblématiques deviennent de plus en plus courants même si le monde reste silencieux à ces violations de droits ;
- Les blocs régionaux (notamment les Communautés Economiques Régionales) ont parfois des politiques et des pratiques progressistes qui doivent être renforcées par l'UA et d'autres institutions internationales. Le constat de la Société Civile est qu'il n'y a pas d'agenda spécifique dans cette perspective malgré le solide travail de plaidoyer effectué par les OSC.

4

Nous pensons que la protection des droits des migrants devrait aborder 4 catégories de droits à savoir les **droits économiques**, les **droits liés à la protection sociale**, les **droits à la santé** de façon spécifique en cette période de pandémie du Coronavirus et la **protection légale/juridique** :

- 1- **Droits économiques liés au travail** avec le constat des abus des employeurs, les difficultés d'accès à des emplois décents souvent malgré les qualifications, les difficultés de transfert des ressources dans leur pays d'origine etc.
- 2- **Protection sociale** contre les stéréotypes dont sont victimes la plupart des migrants africains sur le continent et en dehors du continent,
 - Les États doivent garantir l'accès de tous et toutes aux services sociaux de base ;
 - Garantir l'accès à des logements décents ;
 - Garantir l'accès aux documents juridiques respectant les droits des migrants permettant de régulariser l'ensemble des migrants et migrantes.
- 3- **Droit à la santé** comme enjeu spécifique qui devient problématique avec cette ère de pandémie. Il s'agit des lors de :
 - Garantir l'accès à l'information sanitaire en tant que droit
 - Garantir l'accès aux systèmes de santé et aux infrastructures liés
- 4- **Protection légale/juridique**

La société civile recommande de/d' :

- Former les migrants sur leurs droits et accompagner le développement des stratégies pour les revendiquer légalement ;
- Aider les migrants potentiels au départ à promouvoir et protéger leurs droits à la vie, aux services sociaux, au travail décent, à la justice et à d'autres installations connexes tout au long de leurs parcours (couloirs/corridors de migration) ;

- Interpeller l'Union Africaine (UA) à ratifier les différents instruments internationaux qui protègent les droits des migrants.

En partant de ces constats et des échanges autour des 4 catégories de droits discutées, les perspectives des OSC sur la protection des migrants s'articulent autour des points suivants :

- ⇔ Engager un dialogue avec le gouvernement dans son engagement à protéger les migrants aux 3 niveaux (départ, transit et destination) ;
- ⇔ Soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cadres de références pour la protection des migrants dans tous les pays africains ;
- ⇔ Renforcer les capacités de la diaspora à s'engager dans la défense de ses droits partout ;
- ⇔ Renforcer les capacités des OSC impliquées dans la migration pour qu'elles puissent s'engager davantage avec les gouvernements et autres parties prenantes dans l'élaboration des politiques et programmes mais aussi leur mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la capitalisation des expériences.

La société civile africaine travaillant sur les questions de migration s'engage à poursuivre le dialogue avec l'ensemble des acteurs notamment les gouvernements, les différents mécanismes (privé, collectivités territoriales etc.) pour faire promouvoir les droits des migrants à l'intérieur et en dehors du continent. Les prochaines étapes du processus du Forum Mondial sur la Migration et le Développement permettront de mettre en œuvre une telle approche.

-Merci pour votre aimable attention-